



Doc. 14617
08 octobre 2018

Réglementer le financement étranger de l'islam en Europe afin de prévenir la radicalisation et l'islamophobie

Amendement¹ n° 3

M. Akif Çağatay KILIÇ, Turquie, Groupe des conservateurs européens
Mme Arzu ERDEM, Turquie, Groupe des conservateurs européens
Mme Zeynep YILDIZ, Turquie, Groupe des démocrates libres
M. Ziya ALTUNYALDIZ, Turquie, Groupe du Parti populaire européen
M. Kamil AYDIN, Turquie, Groupe des conservateurs européens

Dans le projet de résolution, remplacer les paragraphes 7, 7.1, 7.2, et 7.3 par le paragraphe suivant:

«Lorsqu'est envisagée la prise d'une mesure relative au financement étranger de l'islam, l'Assemblée recommande de traiter l'ensemble des cultes sur un pied d'égalité et de s'abstenir de faire peser sur la communauté musulmane une forme de suspicion généralisée qui peut conduire à l'islamophobie et, plus largement, d'instrumentaliser la question du financement étranger. Lorsque des mesures aux effets plus drastiques sont envisagées, comme dans le cas d'une large interdiction du financement étranger, l'Assemblée recommande également d'engager préalablement une vaste consultation aux objectifs clairement définis.»

Déposé par:

KILIÇ Akif Çağatay, Turquie, CE
ALTUNYALDIZ Ziya, Turquie, PPE/DC
AYDIN Kamil, Turquie, CE
ERDEM Arzu, Turquie, CE
YILDIZ Zeynep, Turquie, GDL

1. 2018 - Quatrième partie de session

